

## Formation Métiers & Services Taxi

*l'école du taxi* (agrément n° 2011.01 & 73-01-2015)

n° déclaration d'existence 82 74 02598 74

745, route de Charny

74800 ETEAUX

Pierre CUNIT 07 86 13 07 32

<p>PROGRAMME DE FORMATION Á LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES CONDUCTEURS(TRICES) DE TAXI- version 15/06/2022</p>
--

Cette formation se déroulera au siège de *l'école du taxi* – 745, route de Charny 74800 ETEAUX, de **8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

### Modalités d'accès :

- cette session de formation continue d'une durée totale de **14 heures** se déroule en présentiel sur deux journées de 7 heures.
- la formation est accessible aux personnes en situation de handicap
- le tarif de participation est communiqué sur devis

**Prérequis** : elle s'adresse aux conducteurs-trices de taxi titulaire d'une carte professionnelle dans la spécialité du département dans lequel ils-elles ont validé leur qualification initiale et qui souhaitent exercer l'activité dans un nouveau département.

**Objectif** : le bénéficiaire sera en mesure à l'issue de la session d'appréhender en connaissance de causes les règles spécifiques et la connaissance du territoire propres au département choisi (Savoie ou Haute-Savoie).

**Le programme détaillé est le suivant** (selon prescriptions de l'**arrêté national du 11/08/2017, pris en application art R 3120-8-2 du Code des Transports**) :

1. Connaissance du territoire (7 heures)

2. Réglementation locale (7 heures)

Les supports de formation utilisés sont variés (QCM numériques ou papier, test audio/vidéo...). La **méthode pédagogique pratiquée est participative**.

*Une « ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE » sera remise au stagiaire à l'issue de ces deux journées de formation sous réserve de sa participation effective à la totalité des modules dispensés.*